



# ”Étienne-Bonaventure Laurier, haute-contre, serpentiste et compositeur”

Bernard Dompnier

## ► To cite this version:

Bernard Dompnier. ”Étienne-Bonaventure Laurier, haute-contre, serpentiste et compositeur” : ”Itinéraire d’un musicien d’Église”. *Revue de musicologie*, JSTOR, 2008, pp.387-401. <halshs-00671785>


**HAL Id: halshs-00671785**

**<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00671785>**

Submitted on 18 Feb 2012

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Informations sur le(s) auteur(s)	
Prénom et NOM de l'auteur	Bernard DOMPNIER
Laboratoire	 <a href="#">Centre d'Histoire « Espaces et Cultures »</a>
Affiliation CHEC	Clermont Université, Université Blaise Pascal, EA 1001, Centre d'Histoire « Espaces et Cultures », CHEC, BP 10448, F-63000 Clermont-Ferrand
Discipline	Histoire
ANR (CHEC)	MUSEFREM La Création des musiques d'Église en France aux XVIIe et XVIIIe siècles, MUSÉFREM, 08-CREA-016
Informations sur le dépôt	
Titre Sous-titre du texte	« Étienne-Bonaventure Laurier, haute-contre, serpentiste et compositeur. Itinéraire d'un musicien d'Église »
Texte présenté à l'occasion de	Colloque « Musiciens d'Église en Révolution » (Le Puy-en-Velay)
le	2007-10
Publié sous la direction de	
Publié dans	<i>Revue de Musicologie</i>
Lieu, éditeur, volume, n°, date, pagination	94 / 2, 2008, p.387-401
Résumé en français	Étienne-Bonaventure Laurier fait partie des nombreux musiciens qui perdent leur emploi lors de la suppression des chapitres de chanoines. Le curieux recueil de pièces de sa composition conservé à Saintes invitait à vérifier si son dossier de demande de pension permettait de reconstituer son parcours antérieur. Né en 1754 à Limoges, Laurier se forma dans une maîtrise de cette ville. Haute-contre et serpentiste dans diverses églises, dont la collégiale d'Eymoutiers, puis la cathédrale de Limoges, il est recruté par celle de Saintes en 1784. Avant la Révolution déjà, il fait partie des musiciens d'Église qui jouent aussi au concert ou au bal ; avec celle-ci, il reste d'abord au service du culte constitutionnel, puis devient professeur de musique. En 1803, il reprend ses fonctions de chantre et de serpent à l'église Saint-Pierre de Saintes, qui n'est désormais plus cathédrale. Il apparaît au total comme un vrai professionnel de la musique, capable de monnayer ses compétences de diverses manières, selon les contextes politiques et religieux.
Résumé autre langue	
Mots-clés	histoire religieuse ; histoire moderne ; Révolution ; musicien d'église ; maîtrise capitulaire ; haute-contre ; serpent ; Limoges ; Saintes

## Étienne-Bonaventure Laurier, haute-contre, serpentiste et compositeur.

### Itinéraire d'un musicien d'Église

En reportant mes souvenirs à 65 ans en arrière, je vois encore ce tout petit homme, sa grosse taille, son visage joufflu et rubicond, ses yeux saillants et rouges ; je le vois, la tête affublée d'une calotte, son serpent sous le bras, faisant son entrée dans le chœur de Saint-Pierre, ou bien encore, de son air le plus grave, laissant le lutrin pour aller 'donner l'antienne' au célébrant ; j'entends les fioritures qu'il s'efforçait de faire sur son instrument pour rompre la monotonie du plain-chant <sup>1</sup>.

L'homme dont Paul Drillhon, notable et érudit de Saintes, brosse en 1900 ce portrait haut en couleur est Étienne-Bonaventure Laurier qui, jusqu'à son décès survenu en 1839, demeura au service de l'église Saint-Pierre de cette ville, où il avait déjà été employé avant la Révolution à l'époque où elle était cathédrale. Pour Drillhon, qui l'entendait officier dans son enfance, il apparaissait comme « une des dernières épaves de l'ancienne maîtrise ». Voilà donc un personnage qui reprend à l'orée du XIX<sup>e</sup> siècle l'emploi qu'il occupait avant la Révolution, un peu comme si celle-ci ne constituait qu'une parenthèse dans une paisible carrière de musicien d'église. Mais ce serait abusivement simplifier la figure de Laurier que d'imaginer qu'il traversa les années où il fut éloigné du chœur dans la tranquille attente d'un hypothétique retour à l'ordre ancien. Pour assurer sa subsistance, il sut monnayer son talent et exerça diverses activités en rapport avec ses compétences, sans reculer devant un certain éclectisme. De la musique d'Église, il passa par nécessité à la musique profane. Est-ce aussi pour des raisons alimentaires, ou bien par engagement personnel au service des nouveaux idéaux, qu'il composa des hymnes pour les nouveaux cultes ? S'il ne permet pas de répondre de manière assurée à cette question, le corpus des œuvres de Laurier qui ont été conservées permet pour le moins de mieux cerner l'activité et le parcours d'un musicien d'Église en Révolution. Mais auparavant, nous voudrions le faire émerger de la cohorte des employés des chapitres d'Ancien Régime. Que peut-on retrouver de son itinéraire professionnel et personnel, alors que la base de données prosopographique ne fournit que des renseignements succincts à son sujet ? L'enjeu de l'enquête biographique que nous proposons est donc double : donner chair, tout d'abord, à un musicien assurément intéressant ; vérifier, d'un autre côté, à partir de ce cas particulier, si les fiches établies pour le répertoire des musiciens en activité en 1790 peuvent constituer le point de départ pour une enquête plus approfondie sur un personnage ignoré des dictionnaires de musiciens.

### *Un musicien de la cathédrale Saint-Pierre de Saintes au début de la Révolution*

À la fin de l'année 1790, lorsque les administrateurs du district de Saintes établissent un « état nominal des habitués et individus du bas chœur » de la cathédrale de la ville, ils portent à côté du nom de Laurier ses états de service : « À Moutiers, 6 ans ; à Limoges, 14 ans ; à Saintes, 7 ans » <sup>2</sup>. C'est à partir de là qu'il faut tenter de reconstituer sa carrière, en commençant par le plus simple, c'est-à-dire par son séjour à Saintes. Le document qui vient d'être cité le présente comme âgé de 35 ans et exerçant l'emploi de haute-contre ; son prénom n'est pas précisé, pas plus qu'au bas de la pétition collective des « vicaires et musiciens laïcs » de la cathédrale, qu'il a signée quelques mois plus tôt avec un paraphe « Laurier dit Fraisseux », ou « Laurier du Fraisseux ». Apparemment, il est assez fréquemment désigné par ce surnom accolé à son patronyme. Ainsi, le registre des délibérations capitulaires indique que Étienne Bonaventur

---

<sup>1</sup> Paul Drillhon, « Notes sur Saint-Pierre de Saintes, de 1804 à 1900 », dans *Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure et Société d'archéologie de Saintes*, XV (Saintes : Impr. A. Hus, 1899-1901), p. 421-433, 448-476, 493-510 ; ici, p. 474. La seule notice biographique sur Laurier, utile mais comportant un certain nombre d'inexactitudes, est celle de Charles Dangibeaud, « Le chantre Étienne-Bonaventure Laurier », *Revue de Saintonge et d'Annis. Bulletin de la Société des archives historiques*, XXXV (1915), p. 356-365.

<sup>2</sup> Arch. dép. Charente-Maritime, L 320.

Fraisse, haute contre, s'est présenté le 18 avril 1784, après avoir été convoqué pour audition ; il « a chanté ce matin à la messe » et a été reçu. En remontant le cours des délibérations, on constate qu'il avait offert ses services au mois de février précédent par l'intermédiaire de « Monsieur Grellet<sup>3</sup> » et que les chanoines avaient alors décidé d'écrire à Limoges « pour s'informer si cette voix est d'un genre assés agréable pour convenir à cette église ». À la suite d'une nouvelle démarche de sa part le mois suivant, les chanoines l'ont invité pour une audition et lui ont promis 24 livres pour ses frais de voyage<sup>4</sup>. Une fois son recrutement effectué, et jusqu'à la pétition de 1790 déjà évoquée, c'est exclusivement sous le nom de Laurier qu'il apparaît dès lors dans les documents, et cela dès le mois de mai 1784 lorsqu'il demande une avance sur salaire de 96 livres.

Son recrutement à Saintes s'est donc décidé très rapidement, sans interruption d'activité pour notre musicien : présent au chœur de la cathédrale de Limoges jusqu'en mars 1784, il est recruté le mois suivant par celle de Saintes. Il est vrai que les conditions étaient réunies pour que l'affaire soit conclue dans les meilleurs délais. Le chapitre cathédral de Saintes avait apparemment des difficultés à recruter une haute-contre correspondant à ses attentes et, au printemps 1783, avait explicitement chargé Jean-Claude Josse, son maître de musique, de trouver un candidat pour cet emploi<sup>5</sup> ; en septembre suivant, « Bon François » Hyacinthe Simon, maître de latin à la psalette de Coutances, était entendu après son offre de service, de manière à vérifier « s'il a la voix aussi agréable et aussi bonne qu'on l'a annoncé ». Engagé un mois à l'essai, avec de surcroît la charge des enfants, en raison de ses compétences, il avait quitté assez rapidement la cathédrale, à une date indéterminée, et sans que l'on connaisse les motifs de son départ. Laurier arrive donc à un moment où les chanoines sont en quête d'un chanteur de sa tessiture depuis longtemps déjà. Pour lui, l'engagement à Saintes représente un net accroissement de ses revenus. Ce n'est pas que les chanoines lui accordent des émoluments particulièrement élevés, puisqu'ils se montent à 600 livres par an, auxquelles s'ajoutent des « gains de chœur » qui font évaluer sa rémunération globale à 706 livres en 1791. À Saintes, Laurier perçoit donc davantage que le salaire médian de l'ensemble des musiciens d'Église (546 livres), mais sensiblement moins que les basses-contre (840 livres)<sup>6</sup>. Pour lui, toutefois, le plus important réside dans la comparaison avec ses émoluments à la cathédrale de Limoges, où il recevait 336 livres par an ; globalement, ses revenus doublent donc.

Du séjour de Laurier à Saintes avant la Révolution, les archives capitulaires ne conservent que peu de traces. Son nom est presque exclusivement mentionné à l'occasion des congés qu'il demande – et qui lui sont accordés – vers la fin du mois de septembre de chaque année. Ce n'est qu'une seule fois, le 3 février 1787, que le passage qui le concerne apporte un éclairage précieux sur le personnage. Les chanoines décident en effet de le convoquer, ainsi que son collègue Thomas Hocquet, basse-taille, pour une remontrance, à la suite de manquements répétés des deux musiciens à leurs obligations. Il leur est signifié que « dorénavant le chapitre les multerait lorsqu'ils auront plus de faute qu'il ne leur est permis d'en prendre sans en avoir rapporté des raisons légitimes. Comme aussi de ne pas sortir aussi souvent de l'office comme ils ont coutumes de faire chaque jour, également de leur deffendre d'aller jouer des instruments à l'orquestre de la Comédie et au Bal publique sous peine d'être congédié »<sup>7</sup>. En dépit de son manque de précision à ce sujet, le document laisse clairement comprendre que Laurier est aussi instrumentiste, tout comme son compère Thomas Hocquet, originaire de Péronne et arrivé en septembre

---

<sup>3</sup> Le même personnage est aussi à l'origine du recrutement de Hocquet à Saintes, musicien lui aussi en activité antérieurement à Limoges. On peut supposer qu'il s'agit d'un parent du chanoine de Saintes qui porte ce nom. On a ici une trace du rôle joué par les réseaux familiaux et sociaux des chanoines pour le recrutement des musiciens.

<sup>4</sup> Arch. dép. Charente-Maritime, G 251 (Délibérations du chapitre cathédral de Saintes, 1783-1788) ; délibérations des 17 février, 14 mars et 18 avril 1784.

<sup>5</sup> Arch. dép. Charente-Maritime, G 251 ; délibération du 13 mai 1783.

<sup>6</sup> Groupe de Prosopographie des musiciens (CHEC), « Les musiciens d'Église en 1790. Premier état d'une enquête sur un groupe professionnel », *Annales historiques de la Révolution française*, 2005, n°2, p.57-82 (ici, p.69-74). On notera toutefois qu'à Saintes les basses-contre reçoivent aussi 600 livres d'appointements annuels.

<sup>7</sup> Arch. dép. Charente-Maritime, G 251, délibération du 3 février 1787.

1784, quelques mois après lui, en provenance de la même ville, Limoges, où il avait été engagé quelques mois par le chapitre cathédral, à peu près au moment où Laurier quittait la ville <sup>8</sup>.

Mais l'information la plus importante de cette délibération est assurément que Laurier fait partie de ces musiciens d'Église qui se sentent à l'étroit dans l'enceinte du chœur et sont prêts à exercer leurs talents partout où l'on cherche des musiciens, le bal comme le concert. À Saintes, l'un et l'autre existent à la veille de la Révolution. Un dénommé Comminge y a ouvert en 1786 une salle de spectacle où il organise un « Vaux-Haal d'hiver », soit une série de bals, « parés et masqués », d'abord tous les dimanches jusqu'au Carême puis, en raison du succès sans doute, deux fois par semaine, en alternance avec des représentations théâtrales. Dans le même lieu sont aussi donnés d'autres bals aux alentours de la Saint-Eutrope, fête patronale de la ville, à la fin avril <sup>9</sup>. Les spectacles sont d'abord exclusivement assurés par la troupe des « Comédiens français et italiens » installée à La Rochelle, qui viennent généralement à deux reprises dans l'année – d'abord entre décembre et février, puis entre avril et juin – offrir une série de représentations faisant alterner tragédies et comédies, mais aussi opéras et opéras-comiques <sup>10</sup>. À partir de mars 1788, une troupe de Saintes, dirigée par Drouville, donne aussi des spectacles dans la ville, en alternance avec celle de La Rochelle <sup>11</sup>. Si cette dernière dispose d'un orchestre, dont le directeur – Vaillant – est présenté par le périodique local comme un « jeune artiste [...] très exercé dans son art » <sup>12</sup>, il n'est pas certain qu'il en aille de même pour celle de Saintes, ville globalement moins bien pourvue en praticiens de la musique, où les musiciens d'Église sont en conséquence particulièrement sollicités pour apporter leur concours aux manifestations profanes <sup>13</sup>. Quoi qu'il en soit, on notera que la remontrance adressée à Laurier et Hocquet date du début du mois de février, à un moment où il y a bal tous les mercredis et samedis, et spectacle tous les mardis, vendredis et dimanches, c'est-à-dire de multiples occasions pour un musicien de trouver quelques revenus complémentaires à ceux que lui fournit son emploi principal <sup>14</sup>.

### ***Une brève étape à la cathédrale Saint-Étienne de Limoges (1780-1784)***

Avant d'être engagé à Saintes, Laurier était musicien à la cathédrale de Limoges. Le document de 1791, qui constitue notre point de départ, le gratifie même de quatorze années d'activité dans cette ville. Mais l'enquête sur ce – ou ces – séjour(s) est rendue difficile en raison du caractère lacunaire de beaucoup de fonds d'archives, à commencer par celui de la cathédrale Saint-Étienne. Les registres de délibérations capitulaires ne vont pas au-delà de 1771, et c'est donc uniquement dans les liasses de comptabilité que peuvent être collectées des informations, précieuses certes pour délimiter des périodes de présence et des niveaux de rémunération, mais trop sèches pour une approche concrète des activités et des comportements <sup>15</sup>. La première mention du nom de Laurier n'apparaît que tardivement, dans les documents comptables de l'exercice 1779-1780, avec une rémunération de 84 livres pour les mois de mars

---

<sup>8</sup> Hocquet est encore admonesté en août 1787 (Arch. dép. Charente-Maritime, G 251, 13 août 1787) et quitte la cathédrale avant la Révolution, à une date indéterminée (la dernière mention le concernant est une autorisation d'absence en date du 21 octobre 1787). L'indétermination de sa date de départ est liée à l'interruption des registres capitulaires au milieu de l'année 1788.

<sup>9</sup> *Affiches des provinces de Saintonge et d'Angoumois*, n°4, 26 janvier 1786 ; *Journal de Saintonge et d'Angoumois*, n°3, 17 janvier 1787 ; n°1, 6 janvier 1788 ; n°16, 20 avril 1788.

<sup>10</sup> *Affiches des provinces de Saintonge et d'Angoumois*, n°7, 16 février 1786 ; n°17, 27 avril 1786 ; n°18, 4 mai 1786 ; n°22, 1<sup>er</sup> juin 1786. On trouve une brève histoire du théâtre à La Rochelle en appendice de Édouard Simouneau, *La Société philharmonique de La Rochelle. Notice historique* (La Rochelle : A. Siret, 1872), p. 69-88.

<sup>11</sup> *Journal de Saintonge et d'Angoumois*, n°17, 28 avril 1787 ; n°13, 30 mars 1788 ; n°49, 7 décembre 1788. Apparemment les comédiens de Saintes connaissent un succès moindre que leurs collègues de La Rochelle (*Journal de Saintonge et d'Angoumois*, n°50, 14 décembre 1788).

<sup>12</sup> *Journal de Saintonge et d'Angoumois*, n°9, 1<sup>er</sup> mars 1789.

<sup>13</sup> Saintes ne dispose pas non plus d'une académie de musique, à la différence de La Rochelle, où celle-ci est fondée en 1730 (É. Simouneau, *op. cit.*, p. 6). Cette absence peut être tenue pour l'indice d'un périmètre restreint du groupe des amateurs de musique.

<sup>14</sup> *Journal de Saintonge et d'Angoumois*, n°3, 17 janvier 1787.

<sup>15</sup> Le dernier registre capitulaire conservé couvre les années 1767-1771 (Arch. dép. Haute-Vienne, 3 G 67). En revanche, on possède des liasses de comptabilité pour toute la fin de l'Ancien Régime ; ont été ici consultées les années 1769-1785 (3 G 617-623).

à mai 1780, mentionnée en deux lignes distinctes (deux mois, puis un mois), ce qui atteste qu'il s'agit bien d'un nouveau recrutement, avec une période d'essai précédant l'engagement définitif. Le mode de désignation du musicien confirme l'hypothèse d'une arrivée à la cathédrale en 1780. Comme à Saintes en effet, son surnom apparaît dans les documents les plus anciens (« Laurier, dit Fraisses »), mais n'est plus employé ensuite. Ici aussi, il est d'abord connu comme Fraisses, puis répertorié sous son seul patronyme <sup>16</sup>.

Au cours des années qui suivent sa prise de fonction, Laurier figure régulièrement dans les dépenses engagées par le chapitre pour la musique, avec une rémunération mensuelle de 28 livres, soit 336 livres par an, égale à celle de ses deux collègues salariés à temps plein, dont un serpent, dénommé Louis-Joseph Gardien. La musique, dirigée par le maître Honoré Pierre Routard, recruté en août 1778 <sup>17</sup>, compte encore un organiste à temps partiel (il s'agit d'un clerc, Denis, dont les 60 livres perçues pour cette fonction complètent les revenus d'une vicairie) et un « abonné », dénommé Chabot, qui vient renforcer l'effectif les dimanches et jours de fête pour 125 livres annuelles <sup>18</sup> ; les enfants de chœur, pour leur part, sont au nombre de six <sup>19</sup>. Apparemment, pendant les quatre années de sa présence au chœur, Laurier remplit les obligations de sa charge avec assiduité, puisque son traitement n'est « sincopé » pour absence qu'à deux reprises et de quelques points seulement : il perd 32 sols la première fois, 2 livres 8 sols la seconde. Mais cela n'éclaire guère sur l'exercice de son métier par notre musicien, dont les attributions mêmes ne sont guère précises dans les documents comptables. Le plus souvent, comme ses collègues, à l'exclusion de Gardien, le serpent, il est seulement désigné comme « musicien ». La dernière année de sa présence, toutefois, et bien que ledit Gardien soit toujours en fonction, il est qualifié de « musicien et serpent » dans la liste récapitulative des dépenses <sup>20</sup>.

Il n'est pas non plus facile de comprendre quel musicien Laurier remplace à Limoges. L'année de son arrivée, Beau, qui était en poste depuis longtemps, n'exerce que six mois, avant d'être pensionné par le chapitre. On pourrait supposer que Laurier lui succède si le troisième emploi n'était aussi vacant, après le départ de Roy l'année précédente. Par la suite, il a pour collègues Gardien et Parigot pendant trois ans, puis ce dernier quitte la cathédrale et une série de musiciens se succèdent à un rythme soutenu ; on rencontre alors Chabot, Merlin, Van Arcken et Hocquet <sup>21</sup>. En l'absence d'informations sur la tessiture de plusieurs d'entre eux, il est impossible de savoir comment s'opèrent les successions pour chacun des deux emplois. La seule certitude est la rapidité de la rotation des chanteurs, alors que Gardien tient le serpent de 1773 jusqu'à la Révolution <sup>22</sup>. Peut-être certains n'ont-ils pas donné satisfaction aux chanoines ; mais il est probable que les départs volontaires aient été les plus nombreux, en raison de la faiblesse des rémunérations par rapport à celles offertes par d'autres chapitres <sup>23</sup>. C'est ce que suggère d'ailleurs la faible durée du séjour de Laurier. La cathédrale de Limoges fait en effet preuve de pingrerie à l'égard de son petit effectif de musiciens. Au total, les chanoines répartissent annuellement une enveloppe de 1200 livres environ entre leurs cinq chanteurs et instrumentistes (trois permanents, un « abonné » et un organiste). La

---

<sup>16</sup> Arch. dép. Haute-Vienne, 3 G 621.

<sup>17</sup> Routard occupe toujours son poste en 1790. Dans la supplique qu'il rédige à ce moment, il fait valoir que sa rémunération était de 600 livres, augmentée d'une vicairie et de la jouissance d'une maison et d'un jardin. Il dit aussi avoir quatre enfants et avoir exercé 25 ans comme musicien d'Église, dont 13 à Limoges (Arch. dép. Haute-Vienne, L 363).

<sup>18</sup> Chabot est toujours en fonction en 1790 (Arch. nat., D XIX, 91, 776, 6). L'ensemble des informations tirées de la série D XIX ont été extraites par Isabelle Langlois, Ingénieur d'études au CHEC (Université Blaise-Pascal), de la base de données sur les musiciens en activité en 1790.

<sup>19</sup> Cette information est tirée du contrat d'engagement de Janot Dupeyrou, prédécesseur de Routard, signé le 1<sup>er</sup> décembre 1767 (Arch. dép. Haute-Vienne, 3 G 763).

<sup>20</sup> Arch. dép. Haute-Vienne, 3 G 623.

<sup>21</sup> On sait seulement que Van Arcken est basse-contre et Hocquet basse-taille (Arch. dép. Charente-Maritime, G 251), ce qui laisserait supposer que Laurier est remplacé par Merlin.

<sup>22</sup> Il figure dans les comptes du chapitre de l'année 1772-1773 pour un mois de salaire, puis de manière permanente à partir de l'année suivante (Arch. dép. Haute-Vienne, 3 G 618). Son prénom (Louis-Joseph) est donné dans les documents de l'époque révolutionnaire, où il déclare aussi avoir six enfants à charge, l'aîné étant âgé de douze ans seulement (Arch. dép. Haute-Vienne, L 363).

<sup>23</sup> D'une manière générale, les rémunérations des musiciens d'Église semblent inférieures en Limousin aux moyennes nationales (Groupe de Prosopographie des musiciens, art. cit., p. 71).

plasticité des rubriques de la comptabilité ne facilite pas les tentatives d'évaluation globale des dépenses liées à la musique, mais il paraît évident que l'ensemble de celles-ci, qui incluent les gages du maître de musique et de celui de grammaire, l'entretien des enfants de chœur<sup>24</sup> et les dépenses casuelles se situe en année courante entre 2500 et 3000 livres. Précisément au moment où Laurier s'en va, peut-être conscients de leur retard par rapport aux salaires les plus courants, les chanoines se décident à faire un geste en faveur de leurs trois musiciens permanents, dont ils portent les gages à 360 livres par an par une délibération d'avril 1784<sup>25</sup>. On peut douter que cette maigre augmentation de moins de 10% ait suffi à fixer des chanteurs de qualité.

### *Les énigmes d'un début de carrière*

Pour la période antérieure à 1780, la reconstitution de la carrière de Laurier apparaît particulièrement complexe. Les indices disponibles pour retrouver sa trace sont en effet ténus et pas nécessairement concordants. Déjà manquent dix années de service à Limoges sur les quatorze annoncées par l'état du personnel de la cathédrale de Saintes en 1791. Où chercher également des informations sur les six années d'activité à « Moutiers » évoquées par le même document ? Les pistes se brouillent donc, tant du point de vue de la géographie que de la chronologie. Le plus simple est dès lors de tenter de repartir de la naissance du musicien en se fiant à l'origine qui lui est donnée par le chapitre de Saintes lorsqu'il décide d'auditionner « Fraisses » au printemps 1784 : la paroisse Saint-Pierre-du-Queyroix à Limoges. Par chance, le registre des baptêmes de cette paroisse apporte la réponse attendue. Né le 14 juillet 1754, Bonaventure-Étienne est le troisième enfant d'un couple qui s'est formé le 8 février 1751 dans la même église par l'union de Martial Laurier, domestique de « Madame Pigné<sup>26</sup> » et d'Anne Gondeau (ou Gondaud), fille d'un maître tailleur, âgée de vingt-deux ans environ. La famille s'est agrandie très vite. Après Étienne-Bonaventure naissent encore au moins dix autres enfants jusqu'en 1765, dont deux jumelles en 1762<sup>27</sup>. Le rythme des naissances est donc particulièrement rapide, et les intervalles intergénéraliques très courts : le premier enfant naît neuf mois après le mariage, seuls trois intervalles sont supérieurs à seize mois et aucun n'excède deux ans<sup>28</sup>. Comme c'est souvent le cas pour les familles aux naissances rapprochées, un nombre important de ces enfants ne demeurent en vie que quelques mois ou quelques années, comme le montre la seconde attribution de prénoms déjà employés pour une naissance antérieure : Antoine, Pierre, Marie-Françoise, Anne. Les actes de baptême permettent encore de glaner d'autres informations sur la famille. Alors que l'indication de la profession du père de l'enfant est habituelle dans le registre paroissial de Saint-Pierre-du-Queyroix, celle de Martial Laurier – que l'on apprend être lui aussi surnommé Fraisseix, comme le sera notre musicien<sup>29</sup> – ne l'est pratiquement jamais (une seule fois, il est dit marchand<sup>30</sup>), ce qui laisse supposer une activité socialement peu considérée, jamais très éloignée du milieu de la domesticité où il se situe lors de son mariage. La liste des parrains et marraines conforte l'hypothèse d'un statut social de ce type : tantôt, il s'agit de personnes qui ne savent signer leur nom ou en juxtaposent laborieusement les lettres, comme Thérèse Nicot, marraine de Thérèse en 1759 ; tantôt, au contraire, il s'agit de scribes habiles à orner leur signature d'un élégant paraphe, ce qui suggère leur appartenance à des familles où le père du musicien est employé. Né dans un milieu défavorisé, Étienne-Bonaventure – dont le second prénom manifeste une distinction peu en rapport avec

---

<sup>24</sup> Les archives permettent une approche assez fine de ce chapitre des dépenses, et il semble bien que l'entretien des enfants soit le poste le moins malmené dans cet ensemble.

<sup>25</sup> Arch. dép. Haute-Vienne, 3 G 623.

<sup>26</sup> Aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, plusieurs membres de la famille Pigné sont officiers de l'Élection de Limoges. Voir Vincent Meyzie, *Les illusions perdues de la magistrature seconde. Les officiers "moyens" de justice en Limousin et en Périgord : vers 1665-vers 1810* (Limoges : PULIM, 2006), p. 543-544. Je remercie Michel Cassan de m'avoir mis sur la piste de ce milieu social.

<sup>27</sup> Arch. mun. Limoges, GG 32 et 33.

<sup>28</sup> La recherche a été poursuivie jusqu'au mois de décembre 1769.

<sup>29</sup> Le 27 novembre 1765, pour le baptême de Pierre II.

<sup>30</sup> Le 24 juillet 1756, pour le baptême de Léonarde.

son univers familial – a vraisemblablement pu profiter de la protection de personnages puissants ou influents à Limoges <sup>31</sup>.

Comme pour la plupart des musiciens d'Église d'origine populaire, Étienne-Bonaventure apprit la musique et des rudiments de latin sous la soutane d'enfant de chœur. Un document de janvier 1793 assure même qu'il bénéficia de ce statut durant sept années, sans apporter davantage de précision semble-t-il <sup>32</sup>. Il semble aller de soi que c'est à Limoges, ville de résidence de ses parents, qu'il a été recruté dans une maîtrise, d'autant que – ne l'oublions pas - le décompte de ses années de carrière laisse actuellement en blanc dix années d'activité dans cette ville. Hélas, les archives du chapitre cathédral sont avares en renseignements sur les enfants de chœur. Les délibérations capitulaires, dont les registres ne forment pas une série continue, ne portent que très rarement sur la maîtrise <sup>33</sup>. La comptabilité, bien conservée pour sa part, ne mentionne qu'exceptionnellement le nom des enfants, même sur les quittances délivrées au chirurgien pour avoir purgé certains d'entre eux <sup>34</sup>. Parfois, mais de manière irrégulière semble-t-il, est donné le nom d'un enfant qui reçoit une gratification à sa sortie des aubes : Nicolas Varagne en 1767, Ferrière en 1771 <sup>35</sup>. Aucune source ne permet donc d'avancer avec certitude que Laurier a fait partie de la maîtrise de la cathédrale. Le problème est analogue pour la collégiale Saint-Martial, seul autre établissement de la ville à avoir disposé d'une musique, qui se composait en 1790 de six chanteurs et instrumentistes, en plus du maître, d'une organiste et de six enfants de chœur <sup>36</sup>. Seule une découverte fortuite pourra donc peut-être permettre de préciser un jour où Laurier fut employé comme enfant de chœur.

Pour l'autre étape de son début de carrière, la collecte des indices n'est pas moins ardue. La naissance de Laurier à Limoges invite à diriger l'enquête vers la ville d'Eymoutiers plutôt que vers un lointain Moutiers. De fait, la ville possédait une collégiale dotée d'une modeste chapelle musicale : un organiste, un serpent et deux enfants de chœur en 1790 <sup>37</sup>. Mais les archives de cet établissement sont réduites à des épaves - 13 cotes et 20 centimètres linéaires pour l'ensemble de l'époque moderne – parmi lesquelles ne se trouve aucun document relatif à la musique au XVIII<sup>e</sup> siècle. On sait seulement, par la délibération du Directoire du département qui fixe les traitements des musiciens, que ceux d'Eymoutiers ne percevaient avant la Révolution que « des gages modiques », en raison du « peu de fortune du chapitre » <sup>38</sup>. Il ne reste plus qu'à s'en remettre au hasard des notices des anciens inventaires imprimés du XIX<sup>e</sup> siècle qui, comme chacun le sait, sont beaucoup moins « sommaires » que ne l'affirme leur titre. On découvre ainsi qu'un registre paroissial d'Eymoutiers porte la trace du séjour de Laurier dans cette ville. Le 17 juin 1774 est enterré Philippe-André Vincent, clerc tonsuré et organiste de la collégiale Saint-Étienne, décédé la veille à l'âge de 68 ans. Le curé l'inhume sous son instrument, selon la coutume locale, et fait signer l'acte qu'il a rédigé par deux témoins : un dénommé François Marcellin et « Étienne Bonaventur Laurier Freisseix, musicien et serpent dudit chapitre », qui signent l'un et l'autre avec lui. L'ajout du

---

<sup>31</sup> Pour une vue d'ensemble sur les usages de prénomination dans cette région, *Léonard, Marie, Jean et les autres. Les prénoms en Limousin depuis un millénaire* (Paris : CNRS, 1984).

<sup>32</sup> Arch. dép. Charente-maritime, « Registre du district ». Cité in Ch. Dangibeaud, art. cit., p.358. Le registre des délibérations du Directoire du district de Saintes de l'année 1793, auquel fait sans doute référence cet auteur (L. 425), en restauration pendant toute la période de préparation du présent travail, n'a pu être consulté.

<sup>33</sup> Arch. dép. Haute-Vienne, 3G 65, 66 et 67, Délibérations capitulaires 1761-1762, 1764-1767 et 1767-1771.

<sup>34</sup> Arch. dép. Haute-Vienne, 3 G 616 et 617, Comptes de recettes et dépenses (avec quittances annexées), 1766-1771.

<sup>35</sup> Arch. dép. Haute-Vienne, 3 G 66 (Délibération capitulaire du 6 mai 1767), 3 G 617. On pourrait ajouter Delauze en 1774, Étienne de L'Hourne en 1775 ou Chabot dit Maurice en 1776 (3 G 619).

<sup>36</sup> Arch. dép. Haute-Vienne, 3 H 39 et 40, registres de délibérations 1756-1785. Pour cette institution, à la différence de la cathédrale, la comptabilité n'a pas été conservée. Une partie des musiciens des deux chapitres signent en commun une « pétition des musiciens des églises cathédrale et collégiale de la ville de Limoges à l'Assemblée nationale » (Arch. nat., D XIX, 91, 776, 6) qui fournit une liste, à compléter par les informations du tableau récapitulatif ; on arrive ainsi à une identification assez précise de l'ensemble des musiciens. Le maître est un dénommé Loudeix ; les autres sont Jean-Louis Chabot, Léonard Boneteau, dit Nadaud aîné (serpent), Nadaud cadet, Pierre Laplaud, Pierre Barrault et N.Tissonnière.

<sup>37</sup> Outre les informations données par la série D XIX des Archives nationales, on peut également se reporter à Arch. dép. Haute-Vienne, 9 G 3, « État des revenus et charges de la mense capitulaire, présenté aux administrateurs du Directoire du district de Saint-Léonard ». Ce document fournit un historique du chapitre et présente sa situation à la fin de l'Ancien Régime.

<sup>38</sup> Arch.nat., D XIX, 91, 776, 4. Le Directoire leur accorde un traitement de 60 livres mensuelles.



patronyme Laurier dans un espace laissé initialement blanc, alors que « Freisseix » a été écrit au fil de la rédaction de l'acte, montre une nouvelle fois que notre musicien est plus connu sous son surnom que sous son nom<sup>39</sup>. Même s'il n'est pas actuellement possible de déterminer les dates du séjour de Laurier à Eymoutiers, l'acte de sépulture de son unique collègue musicien apporte la preuve de son activité à la collégiale Saint-Étienne et des attributions qui y sont les siennes ; il fournit aussi un repère chronologique pour ce séjour.

Une dernière indication relative au parcours de notre musicien est fournie par les registres de Saint-Pierre-du-Queyroix, sa paroisse de naissance. Le 5 février 1777, Étienne-Bonaventure Laurier, qui réside alors dans une paroisse voisine, celle de Saint-Michel-des-Lions, se marie<sup>40</sup>. Il épouse Marguerite Madeleine Debet, originaire du village de La Rochette, installée à Limoges depuis six ans environ. Présentée dans l'acte comme fille majeure dont les parents sont tous deux décédés, elle a 33 ans, soit dix de plus que son conjoint<sup>41</sup>. La liste des témoins du mariage jette une lumière vive sur la situation et les liens familiaux et sociaux des conjoints. Aucun des quatre n'est lié à Marguerite, vivant sans doute dans une relation très lâche avec son milieu familial demeuré à la campagne. Trois appartiennent à la parenté du musicien, tous du côté de sa mère, ce qui laisse supposer que les liens avec le lignage de son père ne sont guère étroits non plus ; mais on n'oubliera pas que celui-ci, domestique, était sans doute aussi un immigré de quelque village (peut-être d'un lieu-dit Fraisses ou Fraisseix, dont le nombre est élevé en Limousin). Professionnellement et socialement, l'oncle et les deux cousins Gondeau ont conservé le statut qui était celui du grand-père maternel de Laurier : deux sont maîtres tailleurs, le dernier maître tapissier. Enfin, le quatrième témoin apporte l'assurance de l'insertion de notre homme dans la sociabilité de son milieu professionnel : Michel Loudeix est l'organiste de la paroisse de résidence de Laurier<sup>42</sup>. À l'évidence donc, ce dernier est de retour à Limoges à cette date et y exerce sans doute son activité.

Si l'on tente donc de reconstituer, à partir de ces jalons épars, la carrière de Laurier avant son recrutement par le chapitre cathédral de Limoges en 1780, l'hypothèse la plus probable est qu'il exerce dans une institution de cette ville (peut-être la collégiale Saint-Martial, peut-être une grosse paroisse) pendant trois ans environ, son mariage concrétisant son retour dans sa ville natale. Les six années passées à Eymoutiers pourraient donc se situer approximativement de 1770 à 1776 ; Laurier serait allé occuper ce poste vers l'âge de seize ans, après avoir appartenu sept années à une maîtrise, où il serait entré en 1763 environ. S'il s'agit de celle de la cathédrale de Limoges, il pourrait être sorti entre Nicolas Varagne et Ferrière, soit entre 1767 et 1771, et l'on se plaît à penser qu'il a pu faire partie de ces enfants qu'en juillet 1769 les maîtres des bâtiments sont chargés par le chapitre d'habiller de neuf « afin qu'ils puissent paroître propres », voire qu'il est celui à qui le musicien Barrière donne des leçons de serpent<sup>43</sup>.

### ***La Révolution, moment de diversification des activités musicales de Laurier***

En dépit de la suppression des chapitres, puis de celle du culte catholique, Laurier ne quitte plus la ville de Saintes où il s'est installé en 1784. Si le service du culte – quand il n'est pas interrompu – figure parmi ses activités jusqu'à la fin de sa vie, il sait aussi s'adapter aux circonstances et met à profit de

---

<sup>39</sup> Arch. mun. Eymoutiers, GG 80. J'adresse mes plus vifs remerciements au secrétariat de la Mairie d'Eymoutiers, qui a bien voulu rechercher cet acte et m'en adresser une copie. Le second exemplaire de l'acte, figurant dans le registre du « Fonds du tribunal » et conservé aujourd'hui aux Archives départementales de la Haute-Vienne, ne désigne notre homme que comme « Fraisseix » (5 Mi 64/3).

<sup>40</sup> Arch. dép. Haute-Vienne, 5 Mi 85/397.

<sup>41</sup> Son âge au mariage est déduit de son acte de décès (Arch. dép. Charente-Maritime, 2 E 439 / 30).

<sup>42</sup> Peut-être s'agit-il du personnage de ce nom qui est maître de musique à la collégiale Saint-Martial à partir de 1785, succédant à son père qui a occupé ce poste pendant plus de cinquante ans. En 1790, l'orgue de Saint-Martial est tenu par Françoise Loudeix, sœur du maître de musique en fonction (Arch. nat., DXIX, 91, 776, 4).

<sup>43</sup> Arch. dép. Haute-Vienne, 3 G 67 (Délibérations capitulaires du 7 juillet 1769 et du 3 février 1770).

diverses manières l'intérêt qu'il a déjà manifesté pour d'autres formes de pratique musicale. Les observations portées par les administrateurs du district en regard du montant de 400 livres qu'ils proposent à la fin de 1790 pour son traitement font déjà état de son « civisme bien marqué » ; « dans les premiers jours de la révolution – est-il ajouté – [il] s'est empressé de se réunir aux jeunes citoyens qui ont formé la musique de la garde nationale de Saintes »<sup>44</sup>. Sa participation aux musiques profanes, qui lui était reprochée quelques années plus tôt par les chanoines lui avait permis, à n'en pas douter, d'entrer dans des réseaux de sociabilité qui forment le soubassement de cette nouvelle activité. Il n'en abandonne pas pour autant sa place de musicien d'Église, qu'il occupe jusqu'à la suppression du culte<sup>45</sup>. À Saint-Pierre de Saintes, c'est le 3 février 1791 que cesse « l'office public célébré sans interruption dans cette église depuis près de mille ans », selon le chanoine Legrix, témoin des événements<sup>46</sup> ; le 27 du même mois, l'assemblée électorale du département élit Isaac Robinet comme évêque constitutionnel. Deux jours seulement après sa prise de fonction, celui-ci adresse une pétition concernant le nombre de musiciens nécessaires au service du culte et obtient que l'effectif soit composé d'un maître de musique, de cinq chanteurs, de deux serpents, d'un organiste et de six enfants de chœur<sup>47</sup>. Tout en reconnaissant à l'évêque le pouvoir de nomination de ce personnel musical, le directoire du district avait assorti son soutien à la requête d'une invitation à conserver le personnel en place :

Il est dans ce moment de la justice et de l'économie de confirmer les habitués du ci-devant chapitre dans les places qu'ils occupoient lors de l'existence de ce corps ; leur conduite et leur zèle à exercer leurs fonctions, depuis que l'église est ouverte à l'évêque constitutionnel de ce département, le traitement qu'ils reçoivent de l'État et qui cessera par le moyen de leur nomination exigent cette préférence<sup>48</sup>.

Laurier, qui conserve alors sa place de haute-contre, bénéficie même d'une légère augmentation de traitement, puisque celui-ci est fixé à 700 livres pour chacun des musiciens ; dès la fin du mois d'août, à sa requête, il obtient une régularisation qui prend effet au 1<sup>er</sup> mars<sup>49</sup>. Puis notre musicien n'est plus mentionné dans les registres du district jusqu'à la fin de l'année 1792, signe qu'il continue paisiblement à exercer son activité dans le cadre du culte constitutionnel<sup>50</sup>. Au début de 1793, son nom apparaît dans la dernière liste de paiement des appointements, avec la somme attendue de 175 livres pour le trimestre<sup>51</sup>. Ensuite, le directoire du district lui octroie une pension de 133 livres, en tenant compte de ses « 23 ans de service, dont sept d'enfant de chœur, qui ne comptent pas », pension remplacée semble-t-il par une gratification unique de 959 livres<sup>52</sup>. Mais sans attendre cette décision, Laurier, « craignant la suppression de sa place d'employé à la cathédrale », s'est déjà mis en quête de revenus de substitution et a sollicité du Directoire du département, en décembre 1792, un emploi dans une administration ou « dans la nouvelle

<sup>44</sup> Arch. dép. Charente-Maritime, L 320.

<sup>45</sup> À ce titre, il participe vraisemblablement à toutes les « cérémonies patriotiques » qui sont organisées, telle celle de l'installation des juges du tribunal du district le 6 décembre 1790, avec messe en musique, précédée d'un *Veni Creator*, « que la musique du ci-devant chapitre a exécuté » (*Journal patriotique de Saintes et du département de la Charente Inférieure*, n°49, 12 décembre 1790).

<sup>46</sup> *Anecdotes et événements de la ville et du chapitre de Saintes. Manuscrit inédit de M. l'abbé Legrix, chanoine de Saintes* (Saint-Jean d'Angély : E. Lemaire, 1867), p.52-53.

<sup>47</sup> Arch. dép. Charente-Maritime, L 424, f° 34v.-35 ; Louis Audiart, *Saint-Pierre de Saintes, cathédrale et insigne basilique*, Saintes-La Rochelle, Mortreuil, 1871, p.127 (appendice VII, « La psallete en 1791 »). L'évêque avait proposé de limiter le nombre des enfants de chœur à quatre, et c'est le directoire du département qui le porte à six (*ibid.*, p.131). L'effectif des chanteurs se compose de deux basses-contre, une taille, une basse-taille et une haute-contre.

<sup>48</sup> Arch. dép. Charente-Maritime, L 424, f° 35.

<sup>49</sup> Arch. dép. Charente-Maritime, L 424, f° 45v. (délibération du 23 août 1791). Le traitement qui lui était versé depuis la suppression du chapitre s'élevait à 600 livres.

<sup>50</sup> Parmi les cérémonies notables de l'année 1791, on retiendra la prestation de serment des professeurs du collège le 20 mars, avec une messe célébrée par le principal « aux sons de la musique » (*Journal patriotique du district de Saintes*, n°9, 27 mars 1791). Pour l'histoire de Saintes pendant cette période, *La Révolution française à Saintes. 1789-1799*, s. la dir. de Henri Texier (Poitiers : Projets Éditions, 1988).

<sup>51</sup> Arch. dép. Charente-Maritime, L 320.

<sup>52</sup> Pour la pension, Ch. Dangibeaud, art. cit., p. 358 (sans doute d'après Arch. dép. Charente-Maritime, L 425) ; pour la gratification, Arch. dép. Charente-Maritime, L 309, registre de correspondances pour les affaires ecclésiastiques, f° 137.

organisation sur l'Éducation publique », requête qui demeure apparemment sans suite<sup>53</sup>. Il commence aussi à la même époque à donner des cours de musique et participe au culte théophilanthropique en 1795, pour lequel il compose même des hymnes, peut-être par conviction, plus sûrement pour des raisons alimentaires ; plus tard, il donnera des pièces en l'honneur des Bourbons<sup>54</sup>.

Avec le rétablissement du culte catholique, il reprend en 1803 sa place à l'église Saint-Pierre de Saintes et il occupe les fonctions de chantre et de serpent jusqu'à la fin de sa vie. Même si son acte de décès, en 1839, le définit comme chantre, plusieurs indices suggèrent qu'il ne s'agit plus alors pour lui que d'une activité complémentaire, ne serait-ce que parce que l'église Saint-Pierre a perdu son statut de cathédrale et ne dispose plus alors d'une véritable musique, à défaut de moyens financiers sans doute. De manière symptomatique, on ne trouve d'ailleurs aucune trace de Laurier dans les archives de la fabrique, lacunaires il est vrai<sup>55</sup>. Surtout, à l'exception de l'acte qui vient d'être cité, lorsque des documents font mention de sa profession, ils le présentent toujours comme professeur de musique, « vocale et instrumentale » indique une composition écrite de sa main en 1801. C'est la même activité qui est portée sur le testament qu'il dicte en 1803, comme sur les actes d'état-civil où il apparaît en 1816 ; en 1831, il est dit « maître de musique », terme que l'on considérera ici comme équivalent à celui de professeur. Apparemment, aucune institution d'enseignement ne l'a recruté, et ce sont donc des leçons particulières qui doivent lui assurer la part principale de ses revenus, que viennent compléter ses gages à l'église. Le recueil de compositions qu'il a laissé est lui-même de nature à conforter cette hypothèse<sup>56</sup>. Peut-il prétendre tirer encore quelques ressources supplémentaires, comme il le faisait avant la Révolution, de prestations ponctuelles dans des concerts ou des orchestres ? Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, Saintes s'endort progressivement, et les spectacles deviennent apparemment moins nombreux : après une tournée de comédiens dirigés par Cocatrix, Comminge met en vente, en 1810, la salle qui avait connu une belle animation à la fin de la décennie 1780<sup>57</sup>. Au titre des structures de sociabilité culturelle, on ne compte guère au cours des années suivantes que le Salon littéraire, créé en 1816, dont les membres sont « tous hommes d'honneur et qui s'intéressent au maintien du bon ordre pour leur position aisée » ; ils se retrouvent « pour se distraire, pour s'y voir, pour y lire les feuilles publiques et quelques ouvrages », et aussi pour jouer « au billard et à quelques autres jeux »<sup>58</sup>. La place de la musique dans l'espace public apparaît singulièrement limitée et peu propice à l'emploi de musiciens professionnels. Laurier traverse par ailleurs des épreuves dans sa vie privée. Sa femme meurt le 12 mars 1816, à l'âge de 72 ans<sup>59</sup>. Il se remarie alors très vite, le 10 juin suivant, avec Jeanne-Catherine Moret, âgée de 43 ans et originaire de Bergues, dans le Nord. Parmi les témoins figure un confrère de Laurier, Jean Bourignon, lui aussi professeur de musique<sup>60</sup>. Les époux recueillent à leur domicile le père de Jeanne-Catherine, veuf et âgé, qui décède en 1825<sup>61</sup>. Puis c'est elle qui meurt le 23 mars 1831<sup>62</sup>.

---

<sup>53</sup> Arch. dép. Charente-Maritime, L 309, f° 115 v (8 décembre 1792).

<sup>54</sup> Le degré de son engagement au service de la Révolution demeure difficile à apprécier. Ses successeurs à la collégiale d'Eymoutiers témoignent de convictions plus affirmées : Jacques Sautereau (serpent) et Antoine Roux (organiste) font partie des fondateurs de la Société populaire « Les Amis de la Constitution » en juin 1791. Bien plus, Sautereau est en mars 1793 le seul volontaire d'Eymoutiers pour partir défendre la patrie ; Roux, devenu adjudant de la Garde nationale, dénonce le curé réfractaire de Notre-Dame. À ce propos, Léon Jouhaud, *La Grande Révolution dans la petite ville. Blancs et rouges. Eymoutiers (1789-1799)*, (Limoges, 1938), p.39, 95 et 136).

<sup>55</sup> Arch. dép. Charente-Maritime, 45 V 13.

<sup>56</sup> Sur cet intéressant recueil, voir l'article de Jean Duron dans le présent volume.

<sup>57</sup> *Journal politique et littéraire de Saintes*, n°10, 3 mai 1810 ; n°14, 31 mai 1810. L'interruption du périodique pendant plusieurs années, elle-même symptomatique d'une activité culturelle ralentie, ne permet pas de suivre de manière précise des spectacles au début du XIX<sup>e</sup> siècle.

<sup>58</sup> Arch. dép. Charente-Maritime, 6 M 7 / 2, réponse du sous-préfet de Saintes à l'enquête du Ministère de l'Intérieur (juillet 1843).

<sup>59</sup> Arch. dép. Charente-Maritime, 2 E 439 / 30. Les conjoints avaient chacun rédigé un testament faisant du survivant son légataire universel au début de l'année 1803 (Arch. dép. Charente-Maritime, 3 E 63 / 112 ; actes du 12 et du 15 ventôse an XI).

<sup>60</sup> Arch. dép. Charente-Maritime, 2 E 439 / 27.

<sup>61</sup> Arch. dép. Charente-Maritime, 2 E 439 / 35 (décès du 19 novembre 1825). L'acte porte la signature de Laurier, qui est l'un des deux témoins. Le décès a lieu au domicile du couple, rue des Illes, alors que Laurier habitait rue de la Souche en 1816. Son changement de domicile est vraisemblablement consécutif à sa nouvelle union.

<sup>62</sup> Arch. dép. Charente-Maritime, 2 E 439 / 38.

\*

Les dernières décennies de la vie d'Étienne-Bonaventure Laurier, qui décède le 22 août 1839, à l'âge de 85 ans <sup>63</sup>, n'ont ainsi plus beaucoup à voir avec l'époque où, jeune musicien d'Église turbulent, il courait au concert à la fin de l'office ou partageait l'enthousiasme des journées révolutionnaires. Le portrait qu'en donne le texte de Drillhon cité en épigraphe n'est peut-être pas très éloigné de la réalité : il est alors un vieux chantre de paroisse, formé au plain-chant dans une maîtrise d'Ancien Régime, aux manières un peu compassées dans un cadre liturgique qui n'a plus l'apparat des anciennes cathédrales. En dépit de la rupture révolutionnaire qui, en cassant les mécanismes économiques traditionnels de la dépendance - et de la sécurité - des musiciens d'Église, le contraint à un exercice différent de sa profession, il ne cesse pour autant de tirer ses revenus de la formation qu'il a acquise enfant. Même s'il ne connaît pas une destinée brillante, il ne cesse d'être un artisan consciencieux et compétent, capable d'adaptation, un vrai professionnel de la musique dont certaines compositions attestent d'un solide métier, et peut-être même d'un relatif talent. À partir des quelques notes succinctes d'un tableau administratif de 1790, après quelques détours dans des archives variées, se dessine ainsi le parcours de l'un des nombreux musiciens d'Église en activité à cette date. Peut-être un parcours typique des reconversions forcées de ces hommes formés au service d'institutions d'Ancien Régime, assurément une histoire individuelle complexe et dense.

**Bernard Dompnier**

Clermont Université, Université Blaise Pascal, EA 1001, Centre d'Histoire "Espaces et Cultures",

F-63000 CLERMONT-FERRAND

---

<sup>63</sup> Arch. dép. Charente-Maritime, 2 E 439 / 43.